Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261006-DEL2026_226-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE SIX OCTOBRE À VINGT HEURE TRENTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L. 5211.7 et L. 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BÉGUÉ.

Lieu de la séance Maison des services de Gosné

Date de convocation 30 septembre 2026

Présents MMES : L. BODIN, C. BRIDEL, I. CERNEAUX, G. DUMONT, I. GAUTIER, C. GILLET, N. HEUZÉ-MICHEL, M. LANGLAIS-ELLEOUET, C. LE BON, C. LEMOINE, P. MACOURS, A-L. OULED-SGHAÏER, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER.

MRS : O. BARBETTE, J. BÉGASSE, G. BÉGUÉ, J. BELLONCLE, B. BONENFANT, L. BOUTHELOUP, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, J. DELAUNAY, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, V. LEMIÈRE, A. PÉCHON, J-M. PELLEN, J-P. ROUDIER, R. SALAÜN, F. TROUVÉ, D. VEILLAUX.

Absents représentés MMES A. BEAULIEU (POUVOIR À J. DELAUNAY), K. CHESNAIS-GIRARD (POUVOIR À G. DUMONT)

M. Y. LE ROUX (POUVOIR À J. BÉGASSE)

Absents MME S. CHYRA

Secrétaire de séance M. D. VEILLAUX

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Convention avec l'éco-organisme CITEO Soin & Hygiène dans le cadre de la filière REP des Textiles Sanitaires à Usage Unique (TSUU)

Rapporteur *:* Isabelle GAUTIER, Vice-présidente

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU L'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 du 03 octobre 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes « Liffré-Cormier Communauté » ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261006-DEL2026_226-DE

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L.541-10 et suivants relatifs à la Responsabilité Élargie du Producteur ;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 22 septembre 2026.

Il est exposé ce qui suit :

Une nouvelle filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur) relative aux textiles sanitaires à usage unique a été créée par l'État. Elle concerne principalement les lingettes, dont certaines sont encore jetées dans les toilettes et génèrent des coûts d'exploitation pour les services d'assainissement.

L'éco-organisme agréé Citeo Soin & Hygiène propose aux collectivités compétentes en matière d'assainissement de signer deux conventions permettant de bénéficier d'un soutien financier :

- une convention pour les opérations liées à l'assainissement ;
- une convention pour les actions de sensibilisation du public.

Afin d'accompagner les collectivités, CITEO Soin & Hygiène met à disposition un kit national de communication et des supports de sensibilisation.

D'après la simulation réalisée par Citeo Soin & Hygiène, le montant annuel des soutiens pour Liffré-Cormier Communauté est estimé à :

- 1 310 € pour le volet assainissement ;
- 4 396 € pour le volet sensibilisation ;

Soit un montant total estimatif de 5 706 € par an.

Le dispositif proposé par CITEO Soin & Hygiène est prévu jusqu'au 31 décembre 2030.

Une seule délibération est nécessaire pour autoriser la signature des conventions.

Les soutiens financiers seront recalculés chaque année par CITEO à partir des données actualisées du territoire transmises par le service Eau et Assainissement.

Les montants pourront donc évoluer annuellement en fonction de la population couverte et des modalités de calcul définies par l'éco-organisme.

La signature de ces conventions permettra à Liffré-Cormier Communauté :

- de participer à la réduction des dysfonctionnements des réseaux et équipements d'assainissement liés au rejet de lingettes dans les toilettes ;
- de bénéficier d'une nouvelle recette pour le budget Assainissement ;
- de valoriser les actions de sensibilisation déjà réalisées ou à mettre en œuvre.

Les engagements demandés à la collectivité demeurent limités et consistent principalement à :

- réaliser au minimum une campagne de sensibilisation annuelle ;
- transmettre des indicateurs de suivi concernant les actions de communication et les équipements d'assainissement ;
- fournir les éléments permettant le calcul des soutiens financiers.

Recette annuelle estimée :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261006-DEL2026_226-DE

- 5 706 € pour le budget Assainissement.

Répartition prévisionnelle :

- Soutien assainissement : 1 310 €

Soutien sensibilisation : 4 396 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la contractualisation avec l'éco-organisme **CITEO Soin & Hygiène** dans le cadre de la filière REP des Textiles Sanitaires à Usage Unique ;

- **VALIDE** les conventions relatives au volet assainissement et au volet sensibilisation ;

- **AUTORISE** le Président, ou la Vice-présidente déléguée à l'eau et à l'assainissement agissant dans le cadre de ses délégations, à signer lesdites conventions, leurs éventuels avenants ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

La séance est levée à 22h00.

Fait à Gosné, le 6 octobre 2026.

Le Président, **La Secrétaire de séance,**

Guillaume BÉGUÉ David VEILLAUX

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.